

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA

COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 13 FEVRIER 2025 – Délibération n°031

L'an deux mil vingt cinq et le treize février à 20h30 , le Conseil Municipal de la Commune de Séverac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Séverac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	28	22

Date de la convocation
13/02/2025
Date d'affichage de la convocation
06/02/2025

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : ANGLADE Clémence - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARNAC André - CARON Annick CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie - GROS Edmond - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc

Absents : BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry (pouvoir à Damien Laurain) - FOS Mariana (pouvoir à Régine Rozière) -JARROUSSE Caroline (pouvoir à Clémence Anglade) -RAGOT Annie- LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi (pouvoir à Annick Caron)- MULLER Geoffroy - MURET Yvain -TAJAN Isabelle (pouvoir à Philippe Burguière).

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental - saison culturelle 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la possibilité de solliciter une aide financière du Conseil Départemental pour mener à bien l'organisation de la saison culturelle 2025 sur le territoire de la commune.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant total prévu	177 513.27 €
Subvention Conseil Départemental	10 000.00 €
Subvention Région	4 000.00 €
Recette billetterie	79 180.00 €
Autofinancement	84 333.27 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental pour la saison culturelle 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Edmond GROS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

